



OPJ / Avancement brigadier 2019... Une avancée pour les nouveaux OPJ !

Après avoir dénoncé l'injustice qui touchait nos collègues ayant obtenu cette année la qualification OPJ (en l'absence d'arrêté d'habilitation, ces derniers étaient dans l'impossibilité de faire valider l'enregistrement de leur candidature à l'avancement 2019)...

Après avoir saisi la DRCPN sur le sujet et demandé la modification du paramétrage de Dialogue...

⇒ **L'UNSA Police obtient l'intégration de l'ensemble des candidatures qui sera effective dans les prochains jours.**

Les SGAMI seront informés sans délai du déblocage de la situation.

Pour rappel : la date limite pour valider votre candidature est fixée au 26 octobre prochain.

Collègues, si vous êtes concernés par cette problématique, rapprochez vous de vos délégués UNSA Police.

UNSA Police, autonome & indépendant